

1^{ère} COMPAGNIE D'ARC DE MARSEILLE



Marseille, le 25 janvier 2020

Cher membre,

Le Comité Directeur a l'honneur de vous inviter à participer à **l'Assemblée Générale Ordinaire Elective** qui se tiendra **Samedi 15 février 2020 à 14h30** dans les locaux du club, 38 avenue de la Gare 13011 Marseille.

L'Ordre du jour se compose de :

- **Allocution de bienvenue de la Présidente,**
- **Le rapport moral de la Présidente suivi du vote,**
- **Bilan sportif de la saison 2018-2019**
- **Le rapport financier présenté par notre trésorier Robert PADOVANI,**
- **L'approbation des comptes, et le vote du quitus au trésorier,**
- **Proposition de fusion avec le club des archers phocéens,**
- **Election d'un nouveau Comité de Direction et élection du Président,**
- **La désignation de deux vérificateurs aux comptes,**
- **Questions diverses.**

Rappel 1 : Titre III – Administration et Fonctionnement, Article 5 des statuts de l'association :

« Le Comité de Direction de l'association est composé de quatre membres au moins et de douze membres au plus, élus au scrutin secret pour quatre années civiles. [...] Est éligible au Comité de Direction toute personne âgée de seize ans au moins le jour de l'élection, membre Actif de l'Association depuis plus de douze mois et à jour de ses cotisations. Elle doit jouir de ses droits civiques et politiques. Pour être élus au Comité de Direction les candidats doivent obtenir la majorité des voix des votants. Les membres sortants sont rééligibles. [...] »

Rappel 2 : Titre II - Assemblée Générale Ordinaire, Article 9 - Candidatures du Règlement Intérieur :

« Tout candidat doit remplir les conditions nécessaires décrites dans les statuts. Toute candidature comporte le programme et les motivations du candidat. Elle doit parvenir au plus tard au Comité de Direction dans les quinze jours précédents l'Assemblée Générale. »

Les candidatures afin de rejoindre le Comité Directeur devront parvenir par mail à secetaire@cie-arc-marseille.com ou par courrier postal à l'adresse de la structure au plus tard le **31 janvier 2020** cachet de la poste faisant foi.

Devant l'importance de l'Ordre du Jour, nous comptons impérativement sur votre présence.

En cas d'absence du quorum, l'assemblée est convoquée le même jour à 15h00 avec le même ordre du jour.

Vous remerciant par avance, veuillez croire, cher Membre, en l'expression de nos salutations sportives.

La Présidente

Marie-Jo BAZIN

Nota Bene : Seuls les membres à jour de leur cotisation 2020 peuvent participer aux scrutins ou se faire représenter. Les membres ayant moins de 16 ans peuvent se faire représenter par un de leur parent.

PROCURATION

Je soussigné Membre de la 1^{ère} Compagnie d'Arc de Marseille donne
Pouvoir à M aux fins de me représenter à l'Assemblée Générale
Ordinaire Elective du **15 février 2020**, et l'ordre du jour m'ayant été communiqué, de prendre
en mon nom toutes décisions, participer à tous travaux et tous scrutins prévus au dit ordre du
jour.

Fait à, le

Signature :

(Précédée de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir »)